



FAÇONS DE VOTER

Première nation de Malécite du Madawaska

Cher

Placez l'étiquette ici.

Nom:

Numéro de statut:

VIN:

Trouvé ci-dessus est votre **numéro d'identification (VIN)** dont vous aurez besoin pour voter par méthode électronique pour le vote de ratification sur le *Code foncier* et l'accord distinct de la Première nation de Malécite du Madawaska. Votre **VIN** est à vous et à vous seulement. Ce n'est pas acceptable de donner votre VIN à quiconque de voter pour vous par procuration.

Voter par vote automatisé en ligne :

L'utilisation des méthodes de vote électronique, vote automatisé en ligne ou/et vote automatisé par téléphone sera disponible 24 heures par jour à partir de 8h00 (HNA) le jeudi 28 septembre 2017 jusqu'à 23h59 (HNA) le mercredi 1 novembre 2017.

Remarque : Les méthodes de vote électronique ne sont pas disponibles les jours du scrutin (jour officiel du scrutin).

- 1: Ouvrir une page Web et inscrire dans la barre d'adresse le lien suivant :
<https://vtnw.com/go/MadawaskaReg/>
- 2: Entrer votre numéro d'identification (VIN) indiqué ci-dessus, et cliquer « SUBMIT/SOUMETTRE ».
- 3: Remplissez votre information pour vous inscrire, et cliquer « CLICK HERE TO CONTINUE TO THE NEXT PAGE TO REVIEW YOUR ENTRIES/CLIQUER POUR PROCÉDER À REVOIR VOTRE SUMISSION ». L'inscription est nécessaire pour voter.
- 4: Confirmer que l'information soumise est exacte, et cliquer : « I VERIFY THAT ALL INFORMATION ABOVE IS ACCURATE. CLICK TO SUBMIT/ JE CONFIRME QUE TOUTE L'INFORMATION CI-DESSUS EST EXACTE. CLIQUER POUR SOUMETTRE ».
- 5: Insérer de nouveau votre VIN, confirmer votre date de naissance, et cliquer « LOGIN/ENTRER ».
- 6: Cliquer « OPEN THE BALLOT/OUVRIR LE BULLETIN DE VOTE ».
- 7: Le bulletin de vote sera affiché et vous pourrez choisir entre « OUI » ou « NON ».

- Un vote « **Oui** » signifie que la Première nation de Malécite du Madawaska gèrera ses propres terres de r serves en vertu du *Code foncier* de la Premi re nation de Mal crite du Madawaska.
- Un vote « **NON** » signifie que les terres de la Premi re nation de Mal crite du Madawaska continueront d' tre g r es par le minist re des Affaires autochtones et du Nord Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Cliquer « PROCEED TO REVIEW PAGE/PROC DER POUR REVOIR VOTRE SELECTION ».

8: Cliquer « CAST BALLOT/SOUMETTRE BULLETIN DE VOTE » pour voter.

Lorsque votre bulletin de vote est soumis, un  cran appara tra qui confirme « YOUR SELECTION HAS BEEN RECORDED/VOTRE SELECTION EST ENREGISTR E ».

Voter par vote automatis  par t l phone:

L'utilisation des m thodes de vote  lectronique, vote automatis  en ligne ou/et vote automatis  par t l phone sera disponible 24 heures par jour   partir de 8h00 (HNA) le jeudi 28 septembre 2017 jusqu'  23h59 (HNA) le mercredi 1 novembre 2017.

Remarque : Les m thodes de vote  lectronique ne sont pas disponibles les jours du scrutin (jour officiel du scrutin).

- 1:   l'aide d'un t l phone tactile, composez le: (855) 335-8393.
- 2:   l'invite, entrez votre num ro d'identification (VIN), suivi de la cl  (#).
- 3: Confirmez votre VIN an appuyant la cl  1, ou pour entrer de nouveau votre VIN, appuyer la cl  2.
- 4:   l'invite, entrez votre date de naissance en tant que num ro   6 chiffres, MMJJAA.
- 5: Confirmez votre date de naissance an appuyant la cl  1, ou pour entrer de nouveau votre date de naissance, appuyer la cl  2.
- 6:   l'invite, faites votre s lection sur le bulletin de vote. Pour choisir « OUI » appuyer la cl  1. Pour choisir « NON » appuyer la cl  2.
 - Un vote « **Oui** » signifie que la Premi re nation de Mal crite du Madawaska g rera ses propres terres de r serves en vertu du *Code foncier* de la Premi re nation de Mal crite du Madawaska.
 - Un vote « **NON** » signifie que les terres de la Premi re nation de Mal crite du Madawaska continueront d' tre g r es par le minist re des Affaires autochtones et du Nord Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- 7: Confirmez votre s lection et soumettez votre bulletin de vote.

Voter par bulletin de vote postal :

Pour ratifier le *Code foncier* et l'accord distinct de la Première nation de Malécite du Madawaska par vote postal, vous aurez besoin accès à votre numéro de statut et un témoin. Le bulletin de vote postal doit être reçu par Patricia Wallace, Directeur du scrutin au plus tard à 20 h 00 (HNA) le jeudi 2 novembre 2017.

1. Indiquer clairement votre réponse à la question énoncée sur le bulletin de vote en plaçant un "X" dans la case qui représente votre choix ;
 - Un vote « **Oui** » signifie que la Première nation de Malécite du Madawaska gèrera ses propres terres de réserves en vertu du *Code foncier* de la Première nation de Malécite du Madawaska.
 - Un vote « **NON** » signifie que les terres de la Première nation de Malécite du Madawaska continueront d'être gérées par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
2. Plier le bulletin de vote d'une manière qui masque la question et les marques, et qui expose les initiales du Directeur du scrutin au verso;
3. Insérer et sceller le bulletin de vote à l'intérieur de l'enveloppe marquée du mot «BULLETTIN DE VOTE»;
4. Insérer l'enveloppe «BULLETTIN DE VOTE» dans l'enveloppe d'identification;
5. Remplir et signer le formulaire d'inscription en présence d'un témoin âgé d'au moins 18 ans. Vous et le témoin devez signer le formulaire d'inscription;
6. Insérer et sceller le formulaire d'inscription dans l'enveloppe d'identification;
7. Remplir et signer l'enveloppe d'identification;
8. Insérer et sceller l'enveloppe d'identification dans l'enveloppe de retour; et
9. Remettez l'enveloppe de retour scellée au Directeur du scrutin par la poste, par messenger ou en personne. Le bulletin de vote postal doit être reçu par Patricia Wallace, Directeur du scrutin au plus tard à 21 h 00 (HNE) le jeudi 2 novembre 2017. Notez que les bulletins de vote reçus après la clôture du scrutin le jeudi 2 novembre 2017 ne seront pas comptés.

Voter en personne:

Pour ratifier le *Code foncier* et l'accord distinct de la Première nation de Malécite du Madawaska et voter en personne, présentez-vous au bureau de scrutin indiqué ci-dessous. Veuillez apporter de l'identification qui contient votre nom et photo.

Le jour officiel du scrutin de ratification aura lieu:
Le jeudi, 2 Novembre 2017 de 8h 00 jusqu'à 20h 00 (HNA)
Madawaska Maliseet First Nation Rec. Hall, 1713 Main Street,
Madawaska Maliseet First Nation, NB E7C 1W9.

- 1: Vous devrez vous inscrire pour voter; les formulaires seront disponibles aux bureaux de scrutin.
- 2: Le bulletin de vote demandera: « **Approuvez-vous: Le Code foncier de la Première nation de Malécite du Madawaska et l'accord distinct?** »
Indiquer clairement votre réponse à la question énoncée sur le bulletin de vote en plaçant un "X" dans la case qui représente votre choix.
 - Un vote « **Oui** » signifie que la Première nation de Malécite du Madawaska gérera ses propres terres de réserves en vertu du *Code foncier* de la Première nation de Malécite du Madawaska.
 - Un vote « **NON** » signifie que les terres de la Première nation de Malécite du Madawaska continueront d'être gérées par le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Pour plus d'information, veuillez visiter www.mmfndlandcode.com, ou contacter Patricia Wallace, Directeur du scrutin par téléphone : (506) 739-6130, ou par courriel: registry@nb.sympatico.ca.

Patricia Wallace
Directeur du scrutin